



Union Française des amateurs d'Armes

BP 132 - 38354 LA TOUR DU PIN CEDEX

Le Président
Jean-Jacques BUIGNE
09 52 23 48 27
jjbuigne@armes-ufa.com

Monsieur Laurent BORG
Ingénieur général de l'armement.
Direction générale de l'Armement
60 boulevard du Général Martial Valin
CS 21623
75009 PARIS CEDEX 15

La Tour du Pin le 4 janvier 2017

Objet : Classement de certains revolvers Colt antiques.

Pièce Jointe : une annexe.

Monsieur l'ingénieur général.

Dans les mois qui ont suivi l'entrée en vigueur de la loi du 6 mars 2012 relative à l'établissement d'un contrôle des armes moderne, simplifié et préventif, de multiples questions ont été adressées à notre association pour éclaircir certains classements ambigus. Bon nombre de ces questions concernaient les revolvers Colt dit « *modèles 1901, 1902 et 1903* »

L'appellation « *model* », utilisées par l'armée américaine au début du vingtième siècle semble s'être appliquée à des dates de passation de marchés par l'armée américaine et non à des dates d'entrée en vigueur de perfectionnement mécaniques, ainsi que nous l'entendons habituellement en France.

Dans le cas des trois armes faisant l'objet de ce courrier, notre association avait estimé à l'époque qu'elles devaient être classées en catégorie D2, puisque leurs caractéristiques mécaniques relevaient de brevets antérieurs au premier janvier 1900 et que leurs mécanismes étaient strictement identiques à ceux de « *modèles* » antérieurs à 1900. Il semble que l'ETBS, à l'époque chargé d'expertiser les armes importées avant leur dédouanement ait partagé notre analyse et ait constamment classé en catégorie D2 les revolvers Colts modèles 1901, 1902 et 1903 importés en France.

Les Colts modèle 1878 « *Philippine Model* » portent malheureusement la date du marché passé par l'US Army (1902), poinçonnée sur la carcasse. Les Colts modèles 1901 et 1903 sont, eux aussi, marqués « *Model 1901* » et « *Model 1903* » sous la poignée.

La présence de ces marquages étant de nature à être interprétée dans un sens défavorable par les services de Police, de Gendarmerie ou des Douanes, en cas de visite domiciliaire ou de contrôle routier sur le chemin d'une bourse aux armes, par exemple, il serait souhaitable d'apporter une sécurité juridique aux collectionneurs détenant en toute bonne foi, ayant acquis des revolvers des modèles suivants :

- Colt Modèle 1878 dit : « *Philippine Model* » ou « *Alaskan Model* » parfois appelé à tort « *Modèle 1902* »,

- « *Colt Double action revolver Army and Navy Model calibre .38* » modèles 1901 et 1903

Nous souhaiterions que vous puissiez nous confirmer le classement en catégorie D2 du paragraphe e) de l'article R311-2 du code de la sécurité intérieure.

Dans l'attente de cette confirmation, nous vous prions, Monsieur l'Ingénieur Général de croire à nos meilleurs sentiments.

Jean-Jacques BUIGNE

Président de l'UFA

ANNEXE au courrier de l'Union Française des amateurs d'Armes adressé l'ingénieur général de l'armement Monsieur Laurent BORG.

Cas des Revolvers Colt Double action Army & Navy models of 1901 & 1903 calibre .38

-
Ces armes sont totalement identiques sur le plan mécanique aux Colts modèles 1896, classés en catégorie D2.

Les modèles 1901 et 1902 correspondent à des commandes passées en 1901 et 1903 à la société Colt par l'armée américaine, afin de procéder au recomplètement des approvisionnements en revolvers réglementaires, rendus nécessaires par les détérioration et pertes de matériel survenues pendant la campagne des Philippines (1898-1902). Le terme «*modèle*»

Les seules différences morphologiques existant avec le modèle 1894 sont :

- pour le modèle 1901 : un anneau de dragonne placé au bas de la poignée,
- pour le modèle 1903 : un profil du canon plus cylindrique, ne s'amincissant pas vers la bouche.

Les caractéristiques du mécanisme restent, quant à elles, identiques aux brevets appliqués au Modèle 1896.

Le spécialiste américain mondialement reconnu de cette famille de revolvers Colt : Robert Best¹ a d'ailleurs découvert que les numéros de série de plupart des revolvers marqués «*model 1901* » n'entraient pas dans la plage de numérotation des modèles 1901 répertoriée dans les archives de la firme Colt. La majorité de ces revolvers sont en réalité des Colts modèle 1889, 1892, 1894 ou 1896, que l'US Army a reconditionnés et remarqués de façon identique au modèle 1901 (c'est à dire en lui ajoutant un anneau de dragonne).

Le Colt Double action Modèle 1896 dit « Alaskan Model » ou « Philippine Model »

Au cours de la campagne des Philippines, l'armée américaine avait constaté que l'effet vulnérant de la cartouche de calibre .38, tirée par les revolver Colt à double action modèles 1892, 1894, 1896, et 1901 était insuffisante et que des guerriers Moros, touchés par plusieurs projectiles de ce calibre parvenaient encore, malgré leurs blessures, à charger et à combattre les soldats américains qui leurs étaient opposés. En conséquence, l'US Army passa commande en 1902 chez Colt d'un reliquat de revolvers modèle 1878 en calibre .45 (11,43mm), encore invendus par ce fabricant. Ces armes, dépourvues d'extraction collective des étuis étaient techniquement moins modernes que les revolvers en calibre .38, déjà en service, néanmoins, leur plus fort calibre semble leur avoir conféré plus d'efficacité au combat. Ces revolvers modèle 1878 appartenaient à une série spéciale se distinguant des modèles ordinaires par un pontet très élargi, qui les fit surnommer «*Alaskan Model* » par des collectionneurs qui avaient supposé qu'ils étaient destinés à permettre le tir par grand froid avec des doigts gantés. Par la suite, le surnom de «*Philippine Model* » leur fut également attribué car ils restèrent longtemps en service dans la gendarmerie indigène des Philippines («*Philippine Constabulary* »). La date du marché passé par Colt : «*1902* » ayant été poinçonnée sur la carcasse de ces armes, certains collectionneurs leur ont parfois appliqué à tort l'appellation erronée de «*modèle 1902* ».

1 Robert Best : «*A study of Colt's New Army and Navy Pattern double Action revolvers 1889 to 1908* » - ISBN : 1-59196-723-6 édité par l'auteur en 2004 -Page 176 et suivantes.